

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation : 12.06.2025  
Nombre de conseillers présents  
et représentés : 20

Votants : 20  
Délibération publiée le :  
24/06/2025

**D.FI.25.03.06****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARKING  
AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN AU TITRE DES PACTES DE  
TERRITOIRES**

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Julien PERRIN, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Marc PUYPE, Denise BOUVIER, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH,

**ONT DONNÉ PROCURATION :** David RICHARD (pouvoir à Julien Perrin), Loïc CALARD (pouvoir à Nathalie Llambrich), Michel MITANNE (pouvoir à Myriam Saint Genis), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Yves Vençon), Eric BA (pouvoir à Catherine Ba), Martine PAVAILLER (pouvoir à Jean-Michel Masson)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**ABSENTS :** Sandrine CROST, Samuèle SALMON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

Monsieur le Maire expose que la démolition de l'ancien CCA permet la création d'un parking à destination de l'école.

**D.FI.25.03.06**

M. le Maire informe que dans le cadre du dispositif « Pactes de territoires », le département de l'Ain est susceptible de financer le projet de création de parking de l'école. A cet effet, M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat			
Région			
Département		61 853.00	15%
Fonds Verts			
Auto-financement			
Fonds propres		350 505.00	85%
Emprunt			
Total HT		412 358.00	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 02/06/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/09/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 412 358.00€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ain au titre du Pactes de territoires

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

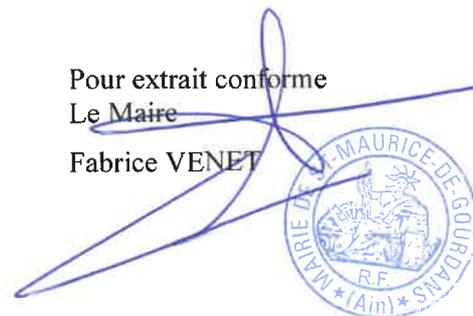
La secrétaire de séance,  
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme

Le Maire

Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
001-210103784-20250619-250306\_DDESUBPA-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2025